



Delai de prevenance pour planning

Par **mf69600**, le **26/10/2015** à **07:19**

Bonjour

Salariée dans une entreprise de transport de personne (convention coll transport avec disposition transport de voyageurs)Nous avons notre planning hebdomadaire le dimanche et nos jours de repos donnés à ce moment, ce qui complique l'organisation de la vie personnelle. Puis je exiger d'avoir mes jours de repos pour un mois en avance ?
merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **26/10/2015** à **08:35**

Bonjour,

Si c'est le dimanche non pas pour la semaine suivante mais celle d'après, c'est admissible sauf disposition particulière à la Convention Collective mais un mois avant est un délai de prévenance rarement retenu...

Par **mf69600**, le **26/10/2015** à **09:33**

Bonjour

Nous travaillons 7j:7j et aucun jour de repos est fixe. pouvez vous me dire les délais disons corrects pour les salarié dans enfreindre le bon fonctionnement du service et gérer sa vie personnelle
cordialement
mf

Par **P.M.**, le **26/10/2015** à **10:05**

Il me semble que ma réponse précédente induisait un délai de 7 jours minimum sauf si un Accord d'entreprise pouvait prévoir un délai plus long...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...